ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

liaison Mons Laon

Question écrite n° 5230

Texte de la question

M. Marcel Dehoux attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la liaison routière Mons-Laon. En effet les régions de Mons, en Belgique, de Sambre-Avesnois dans le Nord, de Thiérache et du Laonnois dans l'Aisne se situent sur un axe stratégique entre l'Europe du Nord, l'Ile-de-France et le reste du pays. L'aménagement de la liaison Mons-Laon serait à même de favoriser les échanges, en offrant de meilleures conditions d'accès avec le Benelux et l'Allemagne du Nord ; à ce titre elle serait à considérer comme un axe d'intérêt européen. A l'issue du schéma directeur actuel (horizon 2005) et en l'absence d'aménagement significatif, la Sambre-Avesnois et la Thiérache risquent de continuer à figurer parmi les zones situées à plus d'une demi-heure d'une autoroute ou d'une voie assimilée. Il est nécessaire de réunir toutes les conditions permettant aux régions traversées par l'axe d'être attractives et facilement accessibles, de façon à permettre aux entreprises d'être compétitives et accueillir de nouveaux investissements générateurs d'emplois et de dynamisme économique. Il est indispensable de renforcer le maillage des territoires concernés, la liaison Mons-Laon remplissant un rôle majeur pour l'amélioration des relations interrégionales et transfrontalières, les liaisons directes entre les autoroutes E 19-E 42 (autoroute de Wallonie) et A 26 (Calais-Reims-Troyes), la réduction des temps d'accès aux grands réseaux routiers et autoroutiers, les échanges entre les villes moyennes du Nord et de l'Aisne, le désenclavement des zones urbaines et rurales, le développement économique, l'implantation et l'extension d'entreprises. Cet axe Nord-Sud s'inscrit parmi les routes nationales de première importance, susceptibles à la fois de contribuer au désengorgement des grands axes et de répondre à un objectif d'aménagement du territoire, en desservant des zones dont l'irrigation est insuffisante au regard des besoins. Véritable épine dorsale, elle bénéficie d'une position charnière en tant que maillon central de la Rocade Nord-Lorraine (liaison Dunkerque-Metz), et moyen d'accès à la route des Estuaires (façade atlantique) via Saint-Quentin et l'A 29. Il lui demande la position du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

La route nationale 2, entre l'autoroute A 26 au niveau de Laon et la frontière belge en direction de Mons, supportait en 1995 un trafic journalier annuel moyen de 4 800 à 6 300 véhicules par jour entre Laon et Avesnes - selon les tronçons - et de 9 100 véhicules par jour entre Avesnes et Maubeuge. Malgré le niveau de ces trafics et leurs perspectives d'évolution relativement limitées, le caractère de desserte locale de cette liaison, et la proximité d'un réseau d'autoroutes en service (A 26, A 1, A 2, A 28), en travaux (A 29, A 16, A 34) ou prévues (A 24), l'intérêt qu'elle présente pour les relations interrégionales et le désenclavement des zones urbaines ou rurales du Sambre-Avesnois, de la Thiérache ou du Laonnais ont toutefois conduit à retenir pour le long terme un aménagement continu à deux fois deux voies. Ce parti d'aménagement, qui ne pourra être mis en oeuvre que progressivement, permettra de doter l'itinéraire d'une qualité de service très améliorée dans toutes ses composantes. A cet égard, les contrats de plan avec les régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie ont prévu d'engager un certain nombre d'opérations au nord de Laon : la déviation de Laon, des créneaux de dépassement entre Laon et La Capelle, le contournement sud-ouest de Maubeuge et l'aménagement au sud de Maubeuge. Cet effort sera poursuivi dans les prochains contrats de plan, afin de mener à terme l'aménagement

progressif de la RN 2.

Données clés

Auteur : M. Marcel Dehoux
Circonscription : Nord (24e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5230
Rubrique : Voirie
Ministère interrogé : équipement et transports
Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3664
Réponse publiée le : 19 janvier 1998, page 315